



Au Corps enseignant
de l'Établissement du Glèbe
(envoi par courriel)

Farvagny, le 27 novembre 2019

N/réf : FAS / clp

Politique communale scolaire et extrascolaire – Consultation sur le 2e Rapport du 27 juin 2019
Votre prise de position du 2 octobre 2019 – Corps enseignant de l'Établissement du Glèbe

Mesdames et Messieurs les Membres du Corps enseignant,

Par la présente, nous nous référons à l'intitulé et vous remercions pour votre courrier.

Vous évoquez ces différents points :

1. Vous faites tout d'abord part de votre surprise et de votre déception quant au report de l'intervention sur l'école d'Estavayer-le-Gibloux de 2020 à 2028.
2. Vous soulignez, en particulier, la petite taille et la vétusté des salles de classes de l'ancien bâtiment.
3. Vous relevez également le fait que vous œuvrez pour « l'école en mouvement » dans le cadre du projet d'Établissement et que cela nécessite de donner une liberté de mouvement aux élèves, chose qui ne peut pas être proposée dans les classes de l'ancien bâtiment.
4. Vous soulevez encore le manque de locaux en lien avec les différents intervenants, nécessitant parfois d'utiliser des espaces pas toujours adaptés, notamment en termes de supports ou d'éclairage.
5. Vous estimez aussi que la surélévation du « pavillon » existant ainsi que la liaison avec le bâtiment principal permettraient une meilleure répartition de l'espace (regroupement d'élèves du premier cycle, meilleur outil de travail, etc.).
6. Pour l'ensemble de ces raisons, vous demandez une reconsidération de l'échéance d'extension projetée afin de répondre aux besoins exprimés ci-avant et d'offrir à chaque enfant du cercle scolaire un environnement de travail propice aux apprentissages.

Nous sommes en mesure de vous indiquer ce qui suit :

Ad 1

Pour rappel, l'ancienne commune du Glèbe avait projeté une surélévation du « pavillon » existant en 2019 dans l'unique but de faire face à l'augmentation de sa population scolaire, à l'image de la construction dudit « pavillon » qui avait été construit dans l'urgence pour ce même motif. Avec l'étude démographique réalisée, nous avons constaté que, sur la base de ce seul

critère, l'agrandissement de l'école devra intervenir au plus tard en 2028 pour continuer à répondre à nos obligations, une classe manquant effectivement à cette échéance.

Par ailleurs, nous sommes déjà allés plus loin dans la réflexion ; nous avons effectivement élargi l'étude à l'ancien bâtiment (réaffectation de l'espace et rénovation des classes et de l'AES), mais n'avons cependant pas arrêté de calendrier pour une telle intervention.

Ad 2-3-5

S'agissant de l'ancien bâtiment, il est vrai, à l'instar de bon nombre d'écoles dans le canton, qu'il accueille de vieilles classes avec des dimensions restreintes. Toutefois, ces classes restent reconnues conformément au principe de la situation acquise. Comme vous le comprendrez, il n'est pas possible de répondre à l'ensemble des requêtes – quand bien même légitimes – des utilisateurs sur l'ensemble du territoire et de tout régler en une seule législature. Suite à la fusion, la politique menée conduit à offrir à l'ensemble des élèves une situation équivalente, but premier de la politique scolaire et extrascolaire arrêtée, ce dont a largement profité l'Établissement du Glèbe (outils, subventions scolaires, soutien communal de manière globale). Preuve – s'il en faut – de la compréhension et du soutien aux défis actuels de l'école en général. Cette politique reste cependant possible uniquement du fait d'une gestion rigoureuse des deniers publics, notamment en s'assurant une exploitation raisonnable et optimale, ce qui est le cas à ce jour.

Concrètement, s'agissant de l'isolation (fenêtres), sachez que nous avons planifié l'analyse de l'ancien bâtiment du Glèbe en 2020 et que nous prendrons les mesures utiles avant la fin de la législature.

Ad 4

En complément à ce qui vient d'être dit, nous analyserons en 2020 les potentielles améliorations dans le but d'optimiser l'utilisation des locaux actuels en procédant aux éventuels compléments utiles (outils). Nous restons toutefois confiants dans le fait de trouver les solutions nécessaires au vu des locaux existants et qui peuvent être utilisés pour différents usages afin de répondre aux besoins actuels.

Ad 6

En conclusion, nous prenons note de votre requête à laquelle nous avons répondu de manière circonstanciée. D'ici la fin de la législature, les mesures utiles seront prises pour optimiser l'usage des locaux existants et les problèmes d'isolation seront résolus. Nous intégrerons également de manière plus détaillée la question de l'extension du Glèbe que nous inscrirons dans le Plan directeur des écoles que le Conseil communal publiera en 2020. Ainsi, la discussion sur l'agenda d'une éventuelle intervention avant 2028 devra être à intervalles réguliers.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Membres du Corps enseignant, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire



Brigitte Cottet



Le Syndic



Jean-François Charrière